

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 15 septembre 2023

Présidence : **M. Janick Barbusse**

Présents : **Mme Monique Juliat. MM. Michel Blanc - Michel La Bella**

Excusés : **MM. Dominique Cazasnoves - Ancil Chapin - Patrick Ruiz - Baptiste Dayre**

Le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT CDTIS 34

Du fait de l'absence des nouveaux contrôleurs, cette réunion prévue pour la première remise à niveau des contrôleurs ou pour la formation des nouveaux membres est reportée et se terminera à 12 h au lieu de 16 h.

Les Informations FFF CFTIS nouveaux formulaires :

De nouveaux formulaires utilisables sur tablette ont été diffusés par la FFF. Ils sont imprimés en papier pour en faire les commentaires collectifs :

- Le formulaire de classement A8 /A5
- Le formulaire Beach Soccer
- Le formulaire Foot5 Palissades avec l'éclairage
- Formulaire de demande d'API (tous niveaux) avec les pièces à fournir.
- Le formulaire de demande d'APE (E1 à E3) avec les pièces à fournir.
- Le formulaire de demande d'APE (E4 à E7) avec les pièces à fournir.
- Le formulaire d'éclairage A8

Etude des documents utilisés pour nos visites :

- Affectation des vestiaires aux terrains
- Composition succincte des essais pour les synthétiques
- Schémas et dimensions des terrains réduits Foot à 5, à 8 sur grand jeu, Foot à 4 et à 3. Zones techniques.
- Implantation des mâts et projecteurs, formule de calcul appropriée aux dimensions terrains inférieures.
- Dimensions et mesures des terrains de Futsal

COURRIERS DE LA CD TIS 34

Depuis notre dernière réunion le travail administratif s'est poursuivi. La reprise des premiers tours de la Coupe de France a déclenché quelques appels de classements. Un peu plus tard les contrôles d'installations pour anticiper la nouvelle saison ont été reçus. Mais les demandes de classement sont en cours et inachevées.

La LFO a fait plusieurs visites dans l'Hérault pendant l'été.

Dossiers objets de demandes particulières :

St Andre de S Sangonis - Abeilhan Municipal - Aspiran les Horts – Balaruc Combalat – Florensac Franques – Nissan Espéluque - Marsillargues Allouch - Tourbes Cornu - Marseillan Pochon - POILHES Ité - Montpeyrroux Municipal 2.

DOSSIERS A VALIDER EN CR TIS LE 10-07-2023

Une réunion CRTis a eu lieu le 10 juillet. Elle a étudié les dossiers suivants

Installations terrains :

AGDE - Stade Louis Sanguin 1 - NNI 340030101 (suspension de décision) Castelnau Le Lez - Complexe Sportif Jean Fournier 2 - NNI 340570102 (T4 SYN) - Castelnau Le Lez – Complexe Sportif Jean Fournier 3 – NNI 340570103 (T4 SYN) - PEZENAS – Stade TRIGIT LOUIS – NNI 341990301 (en attente T7 PN) - CASTELNAU Le Lez – Complexe Sportif Jean Fournier 2 – NNI 340570102 (T4 SYN) - Manguio – Stade Andre Cancel – NNI 341540201 (T5 PN) - Castelnau Le Lez – Complexe Sportif Jean Fournier 1 – NNI 340570101 (Retrait de class.) - Le Cres – Gymnase Marceau Crespin – NNI 340909901 (Futsal4) - Clermont L'Herault – Complexe Sportif L'Estagnol – NNI 340790201 (attente AAC)

Eclairages :

La Grande Motte – Parc des Sports 1 – NNI 343440101 (E7) - La Grande Motte – Parc des Sports 2 – NNI 343440102 (E7).

Le Président,
Janick Barbusse

Le Secrétaire,
Michel Blanc